

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD302 Néerlandais 3			
Ancien Code	ECAM3B02AD302	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COAD3020		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne SCIEUR (scieura@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à travailler et développer la fluidité et les réflexes langagiers des étudiants à l'oral et à l'écrit sur la base des connaissances lexicales et grammaticales acquises lors des UE des Blocs 1 et 2.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de- s'exprimer spontanément et avec fluidité en utilisant un vocabulaire ample sur des sujets quotidiens de la vie privée ou professionnelle;- présenter et défendre une synthèse d'idées et/ou de concepts avec nuance et après préparation;- réagir adéquatement et rapidement à la présentation d'informations par une source sonore authentique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM3B02AD302A Néerlandais

36 h / 3 C

Contenu

- Des textes authentiques (oraux et écrits) et/ou mises en situation sont exploités dans une optique communicationnelle.

Les thèmes abordés sont issus des domaines médicaux, économiques, sociétaux ou de culture générale.- Différentes mises en situations basées sur la vie de tous les jours ou sur la vie professionnelle sont proposées et exploitées par les étudiants.

Ces mises en situation portent notamment sur des simulations d'entretiens d'embauche, sur des conversations téléphoniques où l'étudiant est amené à demander/apporter des renseignements de manière professionnelle en lien avec son futur métier, sur l'accueil de différents intervenants en face à face ou par téléphone

Démarches d'apprentissage

Exercices oraux en groupe;
présentations orales personnelles et de groupe;
compréhensions à la lecture et à l'audition sur base de texte authentiques;
exercices de synthèse.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des supports d'aide à la réussite (enregistrements, textes, ...) peuvent être mis à la disposition des étudiants sur la plateforme Connected
Evaluation continue : tests formatifs annoncés ou non - travaux à domicile et en classe - travail journalier

Sources et références

Référence de base

Loriaux, C., Bastijns, J., & Emelen, A.(2003). Bulletproof : Een cursus Nederlands voor het bedrijfsleven en alledag. De Boeck.

Nedbox.be

...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus est disponible sur Connected dans cette UE avec les différents types d'exercices écrits et oraux.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La participation active et les différents travaux (présentations, expressions écrites, préparations pour les séances suivantes, etc.) seront évalués de manière continue. Cette évaluation représente 40% de la note finale de l'examen. Les 60% restants seront évalués lors d'un examen oral et écrit.

Présence obligatoire. En cas de non-participation au travail de groupe (20%), un travail alternatif (écrit/oral) à remettre et présenter à l'examen sera imposé. Une absence non justifiée lors d'une évaluation sera sanctionnée d'un 0. En cas d'absence justifiée (ML ou CM), l'EVC sera prise en compte au prorata des présences.

Si, compte tenu de son PAE, l'étudiant n'est matériellement pas en mesure de participer à l'activité d'apprentissage, il sera évalué en vertu des modalités en vigueur pour le Q3.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	40				
Période d'évaluation	Exe + Exo	60			Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).